

## Compte rendu de séance

### Séance du 3 Juin 2020

L' an 2020 et le 3 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la Salle des Fêtes sous la présidence de GODRON Jean-Michel, Maire

**Présents :** Mr GODRON Jean-Michel, Maire, Mmes : BRAZ Karine, DESREMAUX Carine, GISBERT Christine, JAKOB Sabine, LOMBARD Sandra, MARTINVAL Jakline, MICHEL Marie-France, MM : CORDIER Julien, CREPEAUX Pierre, DE GOSTOWSKI Grégory, DELPORTE Pierre-Yves, LAMIABLE Jean-Pierre, LELARGE Hervé, VERRIELE Loïc

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 28/05/2020

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Châlons-en-Champagne  
le : 02/07/2020

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mr CREPEAUX Pierre

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes - 20200027  
Création des commissions municipales - 20200028  
Désignation des délégués de la Commune auprès du CNAS - 20200029  
Election des délégués de la commune auprès du Parc Naturel Régional de la Montagne de REIMS - 20200030  
Election des délégués de la commune auprès du Syndicat de la Marne Moyenne - 20200031  
Election des délégués de la commune auprès du SCOTER d'EPERNAY ET sa Région - 20200032  
Election des délégués de la commune auprès du Syndicat de Démoustication - 20200033  
Honorariat de Mme Annie POTISEK - 20200034

#### **Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes : réf : 20200027**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2123-20 à 24-1,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,  
Vu la circulaire NOR:COTB2005924C du 20 mai 2020 qui prévoit, à titre exceptionnel, la possible rétroactivité de cette délibération à la date d'entrée en fonction,  
Vu le courrier en date du 25 mai 2020 de Monsieur Jean-Michel GODRON, maire de la commune, sollicitant la réduction de son indemnité de fonction,  
Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ne doit pas être dépassé (cf. état récapitulatif des indemnités),

Considérant que la commune compte une population totale de 1382 habitants au 1er janvier 2020, le maire donne lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention  
**PREND ACTE** de la demande de Monsieur Jean-Michel GODRON, Maire de la commune de percevoir une indemnité fixée à 78.10 % du montant de référence, soit :1567.41 €.

**DÉCIDE :**

- de fixer à compter du 23/05/2020, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence (fixer le taux, qui peut varier de 0 % à 100 % ou plus) :

1er adjoint, Monsieur de GOSTOWSKI Grégory : 100 % soit : 770.10 €

2ème adjointe, Madame BRAZ Karine : 100 % soit : 770.10 €

3ème adjoint, Monsieur VERRIELE Loïc : 100 % soit : 770.10 €

4ème adjointe, Madame MARTINVAL Jakline : 100 % soit : 770.10 €

- de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

**Création des commissions municipales : réf : 20200028**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-21 et L. 2121-22 .

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Considérant les candidatures proposées par les conseillers,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE :**

- de former les commissions municipales suivantes, à savoir :

.Appel d'offres, Marchés, Mise en concurrence

.Urbanisme : Bâtiments Communaux - Economie d'énergie

.Environnement : Espaces Verts - fleurissement - voirie - chemins forêts

.Finances

.Communication Municipale

.Vie du Village : culture, vie associative, fêtes et cérémonies, sports, loisirs

.Tourisme - Patrimoine

.Enfance - Jeunesse : crèche, écoles, jeunes, CMJ

.Démocratie participative, citoyenneté

.Contrôle liste électorale

.Correspondant Défense

.Corespondant Sécurité Routière

sans procéder au scrutin secret pour la nomination des membres (*si unanimité*)

- de nommer comme membres les conseillers suivants :

**\* APPEL D'OFFRES - MARCHES - MISE EN CONCURRENCE**

Président : Mr GODRON Jean-Michel

Vice-Président : Mr VERRIELE Loïc

Membres : Mme MARTINVAL Jakline - MM LAMIABLE Jean-Pierre - CREPEAUX Pierre

**\* URBANISME - Bâtiments communaux - Economie d'Energie :**

Président : Mr GODRON Jean-Michel

Vice-Président : Mr VERRIELE Loïc

Membres : Mme MARTINVAL Jakline - MM CORDIER Julien - LAMIABLE Jean-Pierre

**\* ENVIRONNEMENT - Espaces Verts - fleurissement - voirie - chemins - forêts**

Président : Mr GODRON Jean-Michel

Vice-Présidente : Mme MARTINVAL Jakline

Membres : Mmes BRAZ Karine - DESREMEAUX Carine - GISBERT Christine - MICHEL Marie-France - MM LELARGE Hervé - DELPORTE Pierre-Yves

**\* FINANCES :**

Président : Mr GODRON Jean-Michel

Vice-Président : MMES BRAZ karine - MARTINVAL Jakline - MM de GOSTOWSKI Grégory - VERRIELE Loïc

Membres : MM LAMIABLE Jean-Pierre - DELPORTE Pierre-Yves

**\* COMMUNICATION MUNICIPALE :**

Président : Mr GODRON Jean-Michel

Vice-Présidente : Mme BRAZ Karine

Membres : Mme JAKOB Sabine - MM de GOSTOWSKI Grégory - CORDIER Julien - LELARGE Hervé

**\* VIE DU VILLAGE : culture - vis associative - fêtes et cérémonies - sports - loisirs**

Président : Mr GODRON Jean-Michel

Vice-Présidente : Mme BRAZ Karine

Membres : MMES MARTINVAL Jakline - DESREMEAUX Carine - GISBERT Christine - JAKOB Sabine - LOMBARD Sandra - MICHEL Marie-France et MM de GOSTOWSKI Grégory - VERRIELE Loïc - CORDIER Julien - CREPEAUX Pierre - DELPORTE Pierre-Yves - LAMIABLE Jean-Pierre - LELARGE Hervé -

**\* TOURISME - PATRIMOINE :**

Président : Mr GODRON Jean-Michel

Vice-Présidente : Mme BRAZ Karine

Membres : Mme JAKOB Sabine - MM de GOSTOWSKI Grégory - CREPEAUX Pierre - LELARGE Hervé

**\* ENFANCE - JEUNESSE : crèche - écoles - jeunes - CMJ**

Président : Mr GODRON Jean-Michel

Vice-Président : Mr de GOSTOWSKI Grégory

Membres : MMES GISBERT Christine - LOMBARD Sandra - MM CREPEAUX Pierre - LAMIABLE Jean-Pierre

**\* DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - CITOYENNETE :**

Président : Mr GODRON Jean-Michel

Vice-Président : Mr de GOSTOWSKI Grégory

Membres : MMES BRAZ Karine - MARTINVAL Jakline - JAKOB Sabine - LOMBARD Sandra Mr CREPEAUX Pierre

**\* COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE :**

MMES DESREMEAUX Carine - GISBERT Christine - JAKOB Sabine - MICHEL Marie-France

Mr CREPEAUX Pierre

**\* CORRESPONDANT DEFENSE :** Mr CORDIER Julien

**\* CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE :** Mr CORDIER Julien

**Désignation des délégués de la Commune auprès du CNAS : réf : 20200029**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-7,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du CNAS auquel elle adhère,  
Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des deux délégués (1 élu et 1 agent) auprès du CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE** de désigner les personnes suivantes pour représenter la commune :

-Déléguée des élus : Mme Jakline MARTINVAL

-Déléguée des agents : Mme Christine TEMPLIE

**Election des délégués de la commune auprès du Parc Naturel Régional de la Montagne de REIMS**

**réf : 20200030**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-7,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du PNR de la Montagne de REIMS auquel elle adhère,  
Vu les statuts approuvés du PNR de la Montagne de REIMS.

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de 01 délégué titulaire et 01 délégué suppléant représentant la commune au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional de la Montagne de REIMS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE** de désigner les personnes suivantes pour représenter la commune :

Élection du délégué titulaire : Mr GODRON Jean-Michel  
Élection du délégué suppléant : Mme GISBERT Christine

**Election des délégués de la commune auprès du Syndicat de la Marne Moyenne : réf : 20200031**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-7,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat de la Marne Moyenne auquel elle adhère,  
Vu les statuts approuvés du Syndicat de la Marne Moyenne.  
Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de 01 délégué titulaire et 01 délégué suppléant représentant la commune au sein du comité syndical de la Marne Moyenne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE** de désigner les personnes suivantes pour représenter la commune :

Élection du délégué titulaire : Mme MARTINVAL Jakline  
Élection du délégué suppléant : Mr VERRIELE Loïc

**Election des délégués de la commune auprès du SCOTER d'EPERNAY ET sa Région : réf : 20200032**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-7,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du SCOTER d'EPERNAY et sa Région auquel elle adhère,  
Vu les statuts approuvés du SCOTER D'EPERNAY et sa Région.  
Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de 01 délégué titulaire et 01 délégué suppléant représentant la commune au sein du SCOTER D'EPERNAY et sa Région

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE** de désigner les personnes suivantes pour représenter la commune :

Élection du délégué titulaire : Mr GODRON Jean-Michel  
Élection du délégué suppléant : Mr de GOSTOWSKI Grégory

**Election des délégués de la commune auprès du Syndicat de Démoustication : réf : 20200033**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-7,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat de Démoustication auquel elle adhère,  
Vu les statuts approuvés du Syndicat de Démoustication.  
Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de 01 délégué titulaire et 01 délégué suppléant représentant la commune au sein du comité syndical de Démoustication

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE** de désigner les personnes suivantes pour représenter la commune :

Élection du délégué titulaire : Mr GODRON Jean-Michel  
Élection du délégué suppléant : Mme MARTINVAL Jakline

**Honorariat de Mme Annie POTISEK : réf : 20200034**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer, auprès de Monsieur le Préfet de la Marne, une demande tendant à ce que l'honorariat soit conféré à Madame Annie POTISEK, conformément à l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que "l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens Maires, Maires délégués et Adjointes qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix huit ans dans la même Commune".

Madame Annie POTISEK a exercé les fonctions d'Adjoint puis de Maire de 2001 à 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
- Sollicite l'honorariat, auprès de Monsieur le Préfet de la Marne, pour Madame Annie POTISEK, ancien Maire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

- Délégation de fonction aux Adjointes : Monsieur le Maire donne lecture des délégations de fonction à chacun des adjoints

- Jurys d'Assises : Les membres du Conseil Municipal procède au tirage au sort de 3 noms pour les Jurys d'Assises

- Monsieur le Maire présente le diaporama sur la présentation de la CCGVM et rappelle que les 3 délégués titulaires sont : Mr GODRON - Mme MARTINVAL et Mr LELARGE et que la déléguée suppléante est : Mme BRAZ